

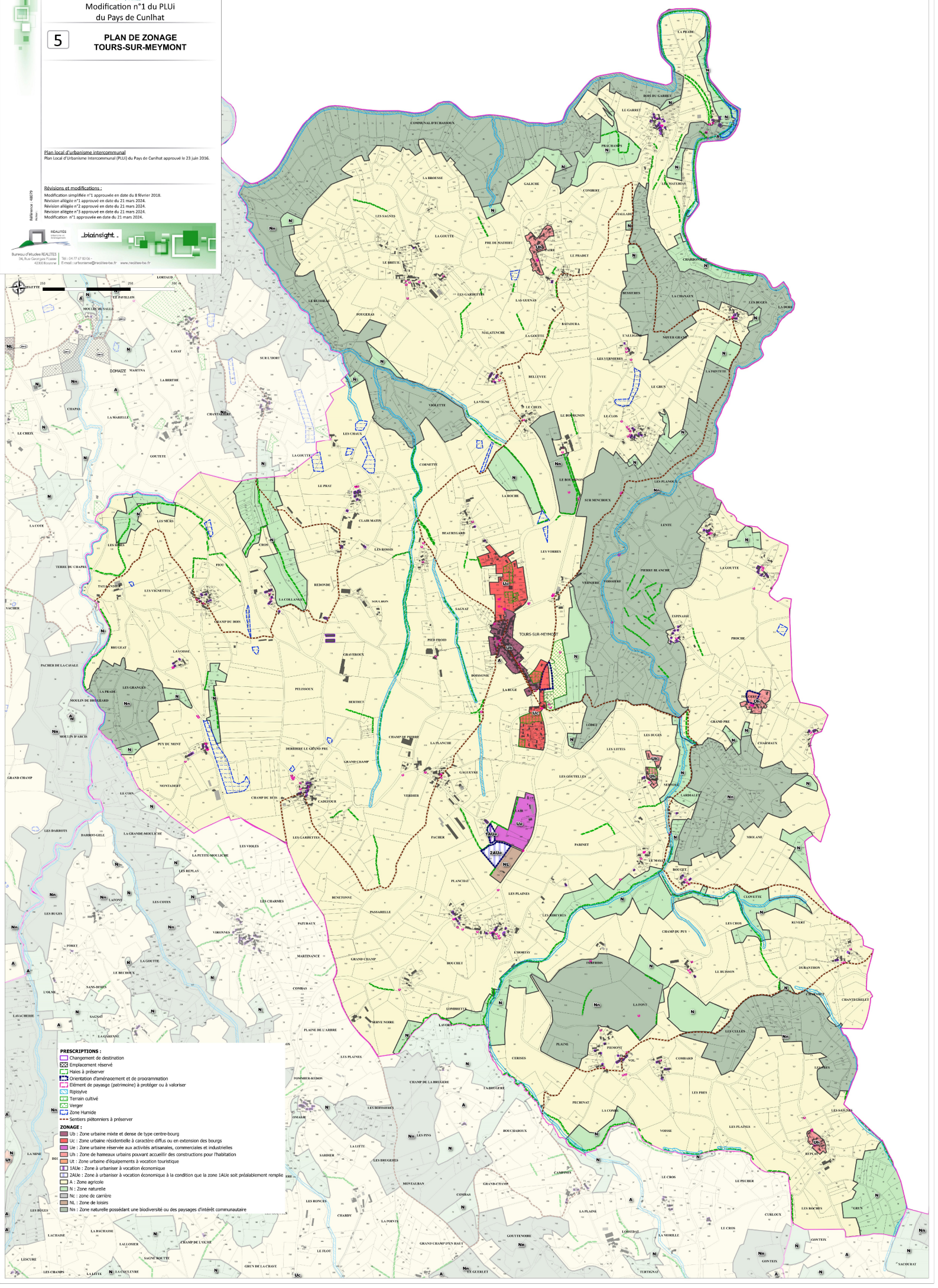
Plan local d'urbanisme intercommunal
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du Pays de Cunlhat approuvé le 23 juin 2016.

Révisions et modifications :

Modification simplifiée n°1 approuvée en date du 8 février 2018.
Révision alléguée n°1 approuvée en date du 21 mars 2024.
Révision alléguée n°2 approuvée en date du 21 mars 2024.
Révision alléguée n°3 approuvée en date du 21 mars 2024.
Modification n°1 approuvée en date du 21 mars 2024.

bicinsight

Bureau d'Architectes REALITES
34, Rue Georges Clémenceau
42300 Rivecourt
Tél : 04 77 47 01 09
Email : c.lobry@realites-urbanisme.fr www.realites-urbanisme.fr



PRESCRIPTIONS :

- Changement de destination
- Emplacement réservé
- Hauts à préserver
- Orientation d'aménagement et de zonage
- Élément de paysage (patrimoine) à protéger ou à valoriser
- Ripisylve
- Terrain cultivé
- Vergers
- Zone Humide
- Sentiers préconisés à préserver

ZONAGES :

- UC : Zone urbaine résidentielle à caractère diffus ou en extension des bourgs
- UIC : Zone urbaine réservée aux activités artisanales, commerciales et industrielles
- UIC : Zone de hautes maisons urbaines pour accueillir des constructions pour habitation
- UIC : Zone urbaine d'équipements à vocation touristique
- IAUE : Zone à urbaniser à vocation économique
- IAUE : Zone à urbaniser à vocation économique à la condition que la zone IAUE soit préalablement remplie
- IA : Zone agricole
- N : Zone naturelle
- Nc : zone de caractère
- Nc : Zone de loisirs
- Ns : Zone naturelle possédant une biodiversité ou des paysages d'intérêt communautaire